



COMPTE RENDU

BUREAU DE CLE Réunion du 5 décembre 2023

Salle du Centre Rural d'Animation

Membres présents :

BON Serge	Chambre d'Agriculture de la Drôme
BLANC Ludwig	SID
CHARMET Martine	Conseillère départementale
CROZIER Gérard	CCVD, Président SMRD
GILLES Daniel	Conseiller Départemental
LESAFFRE Nathalie	Département de la Drôme
LESPETS Pierre	Président de la CLE
MAGNON Gilles	CC Crestois Pays de Saillans
MATHIEU Roger	FRAPNA
GUILLERMIN Sandie	Agence de l'eau
PRINCIC Emmanuel	DDT
BREYNAT Philippe	OUGC
TRON Frédéric	SMRD

Autres présents :

ARNAUD David	Directeur SMRD
PETITJEAN Claire	Appui SAGE, SMRD
PROUST Cédric	Animateur SAGE, SMRD

Membres excusés :

LEMERCIER Christophe	Mairie de Crest
MATRON Jean-Pierre	OFB
BAUDIN Pascal	CC Diois
BRELY Christian	FDAAPPMA26
VINAY Dominique	Mairie de Pontaix

Ordre du jour :

1. Validation du compte rendu (projet ci-joint) du bureau CLE du 7/11/23
2. SAGE Drôme 2050/ révision SAGE / élaboration PTGE :
 - i. Retour du copil SAGE Drôme 2050
 - ii. Validation cahier des charges AMO (projet ci-joint)
 - iii. propositions de gouvernance
 - iv. validation du projet de feuille de route PTGE (projet ci-joint)
3. Avis demande de régularisation Bernard Royal Dauphiné (cf mail 23/11)
4. Actualités et questions diverses

Accueil

P. LESPETS introduit la séance. Il se félicite de la présence de S. BON, représentant de la Chambre d'Agriculture et rappelle les enjeux importants de représentation de la Chambre d'Agriculture et du monde agricole à chaque bureau. Il fait appel au travail mené avec le Président de la Chambre d'Agriculture de la Drôme pour assurer un dialogue et échange avec la CLE.

P. LESPETS nomme les membres excusés du jour, P. BAUDIN, C. LEMERCIER, les représentants de la Fédération de la Pêche et de l'OFB. Il fait également appel à la mémoire des membres historiques de la CLE pour clarifier l'investissement en CLE plénière de M. RIVASI, récemment décédée à qui il souhaiterait qu'un hommage collectif soit rendu. Après échanges, sans souvenir précis mais avec une participation de Michèle RIVASI aux travaux de la CLE au titre du Conseil Départemental, il fait la proposition d'un instant de silence en CLE plénière prochaine.

P. LESPETS propose le report du sujet sur les forages domestiques au 9 janvier prochain pour assurer un bon déroulement de séance et laisser du temps au débat.

1. Validation du compte rendu du bureau CLE du 7/11/23

Aucune remarque n'a été transmise en amont de la réunion.

Aucune autre remarque n'étant formulée en séance, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3. SAGE Drôme 2050/ révision SAGE / élaboration PTGE :

i. Validation cahier des charges AMO

C. PROUST rappelle les liens entre SAGE DROME 2050 / PTGE / SAGE et explique le travail d'écriture articulée envisagé.

L. BLANC se dit surpris de la prépondérance de l'enjeu 4 dans l'écriture du PTGE et SAGE.

C. PETITJEAN précise que l'étude SAGE DROME 2050 avait pour objet d'étudier l'ensemble des 5 enjeux du SAGE mais qu'au vu des pressions exercées par le changement climatique à horizon 2050, l'enjeu 4, celui de la quantité s'est avéré le plus fort de SAGE DROME 2050.

E. PRINCIC rappelle que la dynamique des zones humides et la dynamique géomorphologique des cours d'eau sont étroitement liées à l'enjeu quantitatif. Et il rappelle toutefois l'enjeu de traiter ces 4 enjeux aux mêmes niveaux.

G. MAGNON rappelle que l'on travaille souvent sur l'enjeu quantitatif au regard des usages, il aimerait que l'on travaille aussi et surtout sur la qualité des rivières et de l'eau.

S. GUILLERMIN rappelle le lien entre la bonne santé des milieux aquatiques et la qualité de l'eau, les liens entre zones humides, continuité écologique et sédimentaire, l'espace de bon fonctionnement des cours d'eau comme outils d'actions pour soutenir la qualité des milieux et améliorer leur résilience au changement climatique.

C. PETITJEAN cite l'exemple de la qualité de l'eau de baignade qui se trouve affectée directement à horizon 2050 et sûrement avant, par la baisse des débits et l'eutrophisation induite.

P. LESPETS propose un délai jusqu'au 11/12 pour transmettre les remarques sur le projet de cahier des charges concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage envisagée pour nous aider à ce travail d'articulation et d'écriture.

ii. Retour du copil SAGE Drôme 2050

C. PETITJEAN fait retour sur le comité de pilotage de la démarche SAGE Drôme 2050 et développe les 4 enseignements clés et les grands questionnements associés qui ont été abordés en comité de pilotage sous l'angle des ambitions (jusqu'à quel niveau et à quelle échelle ?) ainsi que des moyens (qui et comment ?). Elle précise que ces grandes questions autour de ces 4 points clés seront mises au débat en atelier de concertation en février 2024.

P. LESPETS précise le besoin d'équité et de solidarité dans les efforts de sobriété. Sur ce point, il rappelle l'enjeu de connaissance et d'actions envers les forages domestiques. Il note que de nouvelles règles de partage et d'éventuelles réallocations seront à envisager et à conditionner.

R. MATHIEU rappelle son sentiment que l'exercice risque d'être difficile mais nécessaire. Il partage le besoin de courage politique des élus du territoire pour montrer l'exemple sur les efforts et prendre des risques indispensables. Il ne souhaite pas que l'on tombe d'accord puis ne rien faire dans la peur de contraindre les administrés, les entreprises, ... Il associe au courage politique, la prise de risque de décevoir des électeurs.

G. CROZIER estime que l'on doit en effet sortir des seules discussions/débats non suivies d'actions. Il partage que les élus doivent être courageux mais qu'ils ont aussi besoin d'un Etat cohérent et fort en appui. Il affirme que tous les acteurs doivent aller dans le même sens et que chacun doit accepter sa part d'effort, du citoyen aux décideurs.

P. LESPETS rappelle l'historique de gestion du bassin versant de la Drôme qui est un atout.

E. PRINCIC confirme les avancées réelles sur le territoire liées à la dynamique SAGE. Il rassure sur le rôle de l'Etat et sa forte implication sur ces sujets de l'eau. Il précise également toute la nécessité de préserver les ressources et de moins impacter nos milieux. Pour lui, réintroduire du politique est bien tout l'enjeu du PTGE.

R. MATHIEU est heureux de cela mais indique qu'un Préfet fort peut déranger certains grands élus.

F. TRON exprime que l'Etat ne peut/doit pas se décharger de ses responsabilités au niveau des élus. Il rappelle que l'Etat doit montrer l'exemple et accompagner les collectivités.

G. MAGNON donne quelques exemples de baisse de consommation en eau potable constatée et indique que cela témoigne de sobriété et souligne que l'on peut aller plus loin. En comparant avec l'énergie, il indique que l'aspect financier devient aussi un levier efficace pour baisser ses consommations (ex tarification progressive qui se met en place sur certaines communes et qui démontre une certaine maturité et courage politique). Il partage que le SMPAS a adopté très récemment la tarification progressive et prend l'exemple de l'IME de Fontlaur qui se retrouve avec une augmentation importante de sa facture d'eau.

D. GILLES prend en comparaison l'exemple de la réglementation routière qui peut apparaître contraignante mais va dans le sens d'un intérêt général pour préserver des vies. Il fait le parallèle pour l'eau, en appelant les élus à avoir le courage d'être contraignant. Il revient également sur le point clé 2, résilience nécessaire à investir, qui a un coût mais aussi de multiples bénéfices et peut éviter des coûts / risques par exemple. Il apporte sa vigilance sur les stockages : il ne souhaite pas que les erreurs connus d'autre pays, comme l'Espagne, qui ont conduit à l'épuisement des ressources souterraines dans l'optique de favoriser le stockage intersaisonnier, et la gravité des conséquences pour ces territoires, soient reproduites dans notre territoire. Pour lui, le point 2 /lien résilience lui semble indissociable du point 3 / partage. Il souligne l'interdépendance de ces éléments.

L. BLANC demande à ce que la CLE amène de l'expertise et un cadre pour les projets de retenues, tout en acceptant les parts d'incertitudes / d'erreurs potentielles mais dans l'idée de faire/ accompagner. Concernant la résilience, il se dit en accord avec le principe mais se questionne sur les modalités de financements et les conditions financières des manques à gagner potentiels du monde agricole.

Enfin, il exprime sa vigilance sur les règles partage qui seraient à modifier, il redoute le fait de faire porter encore les efforts sur le monde agricole. Il rappelle le travail et les investissements des irrigants vis-à-vis de l'atteinte des volumes prélevables. Il souhaite que ces éléments soient bien intégrés avant toute discussion notamment dans un processus de conditionnement en cas d'éventuelle réallocation.

E. PRINCIC rappelle que c'est tout l'enjeu du PTGE de réfléchir inter-usages.

C. PETITJEAN précise les réflexions en cours en interne sur les leviers liés aux blocages avec l'idée d'un accompagnement ou d'une intervention de spécialiste en science comportementale pour aider à passer réellement aux actions.

iii. Validation du projet de feuille de route PTGE

C. PROUST revient sur la suite avec la CLE plénière et le besoin d'une validation d'une feuille de route pour le PTGE, qui intégrera les 4 points clés et doit expliquer la gouvernance envisagée. Il rappelle que rien n'est figé et insiste sur le nécessaire besoin de garder de la souplesse d'organisation en lien permanent avec les évolutions de contexte.

iv. Propositions de gouvernance pour le PTGE

Concernant la gouvernance du PTGE, C. PETITJEAN rappelle les principes et les difficultés de trouver le bon équilibre avec un nombre important de propositions et le besoin d'un comité de pilotage réduit. Elle expose la méthodologie employée et les résultats pour soumettre au débat.

E. PRINCIC suggère que le PTGE s'appuie sur une instance technique de travail (COTEC) qui doit apporter la matière aux membres du COPIL pour travailler et décider des propositions à faire remonter et valider en CLE. Ce groupe technique doit être de composition variable selon les sujets traités. Il propose de distinguer les invitations techniques du politique tout en s'assurant que les liens / transmissions d'infos et travail interne à chaque structure s'organise bien dans une nécessaire approche transversale.

D. ARNAUD précise que le binôme technicien-élu doit être plus fort que jamais pour assurer un travail politique dans le PTGE.

D. GILLES interroge sur la présence de certaines communes et l'absence d'autres.

C. PETITJEAN explique les choix faits en interne et qui sont aujourd'hui proposer à la discussion et avis du bureau pour aboutir à une ventilation des structures entre COPIL et ateliers dans l'optique que les instances soient fonctionnelles tout en en gardant un format pluriel aux ateliers pour élargir la concertation. Elle prend l'exemple du choix de favoriser les représentants d'utilisateurs (ex : fédé canaux plutôt que chaque ASA). Elle souligne que pour les industriels, la CCI reste importante mais ne dispose de moyens pour renforcer sa représentation à l'extérieur ; dans ce cas elle précise la proposition d'intégrer les industriels les plus consommateurs en eau dans les ateliers. Pour le cas des communes, elle ajoute que ce choix résulte de la proposition faite lors du dernier bureau de retenir les plus grandes communes du territoire en complément des EPCI dans une logique de représentation des différents niveaux de collectivités.

P. BREYNAT indique l'absence d'ADARII et précise également que l'OUGC représente les maraichers. Il précise que Valsoleil représente également les différentes filières.

G. CROZIER demande à ce que soit rajoutée la commune d'Allex par rapport à ses projets AEP / approvisionnement central / substitution pointée dans l'actuel PGRE et l'importance de ses prélèvements sur le territoire.

D. GILLES précise le besoin d'associer les intercommunalités sur la question de l'AEP par souci d'anticipation du transfert de compétences. Il souligne aussi le besoin d'intégrer les parlementaires (2 circonscriptions) et sénateurs (3).

Il est décidé collectivement de retenir la proposition avec l'ajout des structures et acteurs suivants : ADARII, mairie Allex, Députés et sénateurs concernés par le bassin.

F. TRON demande également qui représentera les jardins partagés qui se développent sur le territoire.

C. PETITJEAN lui répond que le représentant du jardin partagé d'Aouste est maintenu dans les ateliers PTGE. Elle propose également que l'association Biovallée soit représentante en lien avec le programme Sous les arbres.

F. TRON rappelle que les intercommunalités disposent également d'animateurs de jardins partagés. Il aimerait que dans les invitations des structures leur soit précisées les attentes sur les jardins partagés.

S. GUILLERMIN rappelle qu'il faudra apporter des précisions dans la feuille de route sur l'organisation du cercle technique.

D. GILLES exprime les besoins et attentes du grand public d'avoir des retours et de comprendre le travail mené sur la question de l'eau. Il demande les moyens envisagés.

G. CROZIER et D. ARNAUD informent du renforcement envisagé du SMRD sur la communication avec une embauche dédiée et des financements alloués inscrits au projet de budget 2024.

C. PETITJEAN profite de l'occasion pour proposer qu'une conférence de presse soit organisée à l'issue de la prochaine CLE plénière.

La demande d'organiser une conférence de presse à l'issue de la prochaine CLE plénière est validée collectivement.

F. TRON demande une intervention de France Télévision pour la CLE plénière.

5. Avis demande de régularisation Bernard Royal Dauphiné

C. PROUST rappelle l'historique des demandes de régularisation de BRD auprès de la CLE et synthétise les principaux enseignements de la note technique d'analyse du projet transmise en amont de la réunion.

P. BREYNAT rappelle les enjeux de cet industriel sur le territoire et les concurrences actuelles que subit ce secteur d'activité avec les pays de l'Est. Il se dit contre un avis défavorable de la CLE sur ce dossier.

L. BLANC partage l'avis de P. BREYNAT contre l'avis défavorable. Il questionne si les efforts de réduction de prélèvements des autres secteurs sont réellement atteints ? Il souhaite un avis favorable avec conditions notamment sur la gestion des eaux pluviales, des eaux usées et des flux d'azote. Il rappelle que seulement 4000 m³ sont concernés sur ce prélèvement (soit 7 % de dépassement par rapport aux volumes maximums prélevables fixés).

R. MATHIEU note que cet exemple est une belle illustration des discussions préalables sur le besoin de courage politique. Il note que dès que ça gêne un peu, l'exercice devient de suite compliqué et que les arguments dévient du sujet. Il demande 2 clarifications : la Grenette est-elle souvent en assec l'été ? Il précise que les volumes prélevables de 2009 ne vont pas s'arranger, il rappelle que quand l'entreprise aura fait ces investissements, il sera difficile de revenir en arrière. Sa 2^e interrogation concerne le contrôle et demande qui vérifie les rejets de ces installations et quelles sont les sanctions ?

E. PRINCIC précise qu'il s'agit des services de l'Etat en charge du contrôle de ces installations notamment la DDPP. Il précise que cela ne veut pas dire qu'ils vont contrôler ou pas. Il se dit embêté sur ce dossier, les interrogations levées sont les mêmes que celles levées aujourd'hui dans son service. Dans ce contexte, il ne souhaite pas participer au vote.

P. BREYNAT précise que si on veut interdire la surconsommation en période d'étiage, il faut enlever tous les vacanciers. Si on ne veut pas prendre en compte ces 7% d'augmentation en période d'étiage alors il faut enlever les touristes.

D. GILLES s'interroge sur le suivi, la compatibilité des rejets et si l'entreprise va participer à la mise aux normes de la station d'épuration collective ?

G. CROZIER rappelle que toutes les discussions avec cette entreprise dans l'optique des remises aux normes se font dans la douleur. Il partage aussi qu'aujourd'hui, les chiffres ne correspondent pas. Il veut défendre l'activité industrielle et agricole mais ne sait pas où cette entreprise souhaite aller. Pour lui, ce dossier n'est pas très clair encore aujourd'hui. Il note les efforts faits par l'entreprise. Il reconnaît la difficulté d'être cohérent entre le débat précédent du manque d'eau et du courage politique attendu et ce dossier. Il partage son tiraillement.

P. BREYNAT précise l'achat d'1,5ha par BRD pour faire sa propre STEP.

P. LESPETS précise que ce débat s'inscrit dans le débat du PTGE. Il annonce qu'il doit partir pour des raisons extérieures et qu'avant de quitter la salle, il s'engage à porter l'avis qui sera décidé quel que soit le résultat du vote. Il rappelle la responsabilité de la CLE qui doit faire une évaluation de ce dossier au regard du SAGE en vigueur et sur les règles fixées par nos prédécesseurs et non pas de son avis personnel.

A ce titre, il ne pense pas qu'il puisse mettre un avis favorable notamment pour le volet quantitatif qui n'est pas conforme aux règles fixées. Il précise qu'il ne souhaite pas combattre cette entreprise. Il veut les encourager à faire plus d'efforts et à respecter les règles fixées.

Au moment de se son départ, il confie l'animation de la séance à F. TRON, Vice-Président de la CLE.

R. MATHIEU demande à ce que l'avis soit technique et rappelle que le Préfet fera son travail politique par ailleurs.

P. BREYNAT rappelle que BRD produit pour l'ensemble du quart sud-est.

F. TRON rappelle que lors du dernier avis défavorable émis par la CLE sur la modulation du débit réservé au seuil SMARD, le Préfet de l'époque a soutenu une décision différente. En revanche, il rappelle que l'Arrêté du 02/02/98, relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation, a permis le financement des stations d'épuration des industriels. Sur ce dossier qu'il a regardé rapidement, il trouve l'étude de danger incomplète sur le risque incendies et ses effets domino. Il exprime le besoin de cohérence pour permettre le changement et l'évolution du process. Il se dit par ailleurs insupporté par le chantage à l'emploi.

R. MATHIEU rappelle que l'emploi est important dans le débat mais ne fait pas parti de notre avis ici.

L. BLANC il nous faut donc un avis technique. La filière devrait avoir les moyens de lutter contre les importations étrangères qui n'ont pas les mêmes contraintes.

D. GILLES rappelle que ce dossier a été à l'étude l'année dernière et que les investissements aidés par les fonds publics avaient pour objet de diminuer les volumes consommés pour diminuer la pression sur la STEP. Il se dit gêner sur ce sujet. Il fait appel à un autre exemple, avec la tarification progressive, où lors de sa mise en place, une levée de bouclier de la part des éleveurs s'est organisée pour lutter contre l'augmentation de la facture d'eau. Dans ce cas, il rappelle que le problème n'était pas de pénaliser l'agriculteur mais bien qu'il réajuste son prix pour l'abattoir et pour le supermarché. Techniquement, il est compliqué de donner un avis favorable d'autant que le dialogue est compliqué avec l'abattoir.

M. CHARMET acquiesce et précise son regret que l'entreprise ait fait autant d'efforts (diminution quasi par 2 du besoin en eau par carcasse traitée depuis 10 ans) mais tende à en demander trop avec un objectif de production de volailles qui entraîne de fait toujours plus d'eau au final. Une demande de régularisation dans les limites des volumes maximums prélevables aurait été acceptée.

P. BREYNAT précise que personne autour de table n'a eu à travailler avec les Grandes et Moyennes Surface (GMS). Il partage son expérience familiale dans une négociation de 1 centimes auprès des directions GMS qui lui avait été refusé.

F. TRON invite le bureau à voter.

Après délibération du bureau de la CLE, il est décidé un avis défavorable (9 défavorables, 3 favorables avec réserves et 1 abstention).

La séance est levée à 12h20.